

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 OCTOBRE 2015

L'an deux mil quinze, le seize octobre à vingt heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle de ses délibérations sous la présidence de Monsieur Claude RUAUD, Maire de Le Minihic sur Rance.

Etaient présents : M. RUAUD, MOREAU, JAN, Mmes BRION, ALLÉE,
Mmes CHAMPOLLION, CHOLOU, GRAVELEAU, HOUZÉ-ROZÉ
M. DELAHAIE, DOUET, LEMASSON, RIVÉ, ROLLAND

Absent excusé : M. DABROWSKI donnant pouvoir à M. DOUET

Secrétaire : Mme ALLÉE

Délibération 2015-048 : Construction d'un bâtiment périscolaire – Attribution des marchés

M. le Maire présente le rapport suivant :

Suite à la consultation lancée 28 juillet 2015 dans le cadre d'une procédure adaptée, en application de l'article 28 du Code des Marchés Public, et relative à la construction d'un bâtiment périscolaire, le groupe de travail s'est réuni le 13 octobre 2015 en présence du maître d'œuvre.

Les lots suivants composaient le DCE :

- Lot 1 : Terrassement - VRD
- Lot 2 : Gros œuvre
- Lot 3 : Charpente métallique - Serrurerie
- Lot 4 : Couverture ardoise
- Lot 5 : Menuiseries extérieures aluminium
- Lot 6 : Cloisons - doublages
- Lot 7 : Menuiseries intérieures
- Lot 8 : Revêtements de sols souples
- Lot 9 : Peinture – nettoyage
- Lot 10 : Plomberie – Chauffage – Ventilation
- Lot 11 : Electricité – Courants forts et courants faibles

A la suite de l'ouverture des plis, les lots 1 et 8 ont été déclarés infructueux par absence d'offre. Le maître d'œuvre a procédé à l'analyse des offres selon les critères de sélection suivants :

- 40 % sur la valeur technique dont 10% pour les délais d'exécution,
- 60% sur le prix des prestations

Les entreprises ci-dessous mentionnées sont arrivées en 1^{ère} position :

- Lot 2 : Entreprise FOUGERAY
- Lot 3 : Entreprise DEMY
- Lot 4 : Entreprise ROBIDEL
- Lot 5 : Entreprise SER.AL.FER
- Lot 6 : Entreprise BETHUEL
- Lot 7 : Entreprise ARTMEN
- Lot 9 : Entreprise EMERAUDE PEINTURE
- Lot 10 : Entreprise LE LOUARN
- Lot 11 : Entreprise LUSTRELEC

Le choix du groupe de travail s'est donc porté sur les entreprises proposées par le maître d'œuvre suite à ces analyses à savoir :

- Lot 2 : Entreprise FOUGERAY pour un montant hors taxes de 90 000,00 €
- Lot 3 : Entreprise DEMY pour un montant hors taxes de 44 998,20 €
- Lot 4 : Entreprise ROBIDEL pour un montant hors taxes de 59 900,00 €
- Lot 5 : Entreprise SER.AL.FER pour un montant hors taxes de 58 200,00 €
- Lot 6 : Entreprise BETHUEL pour un montant hors taxes de 65 000,00 €
- Lot 7 : Entreprise ARTMEN pour un montant hors taxes de 32 500,00 €
- Lot 9 : Entreprise EMERAUDE PEINTURE pour un montant hors taxes de 8 200,00€
- Lot 10 : Entreprise LE LOUARN pour un montant hors taxes de 63 000,00 €
- Lot 11 : Entreprise LUSTRELEC pour un montant hors taxes de 26 246,00 €

Soit un montant total de 448 044,20 € hors taxes pour les lots ci-dessus.

Un deuxième appel public à la concurrence est en cours pour les lots 1 et 8.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

- 1) Valide le choix du groupe de travail ;
- 2) Autorise M. le Maire à signer les marchés de travaux, les avenants éventuels à venir, et tous les documents nécessaires pour l'engagement des travaux.